

BNP Paribas Fortis Funding (LU)

émet de nouvelles obligations à 4 ans en NZD

FLASH
INVEST

Août 2016

Document promotionnel



**BNP PARIBAS
FORTIS**

La banque et l'assurance d'un monde qui change

Obligations



4 ans



Dollar néo-zélandais (NZD)

Risque de change



Droit au remboursement à 100% de la valeur nominale en NZD à l'échéance



Coupon annuel de 3,30% (brut en NZD)



Précompte mobilier de 27%

Principales caractéristiques

- ✓ La BNP Paribas Fortis Funding NZD 3,30% Fixed Rate 2020 est un instrument de dette émis par BNP Paribas Fortis Funding (LU) et garanti par BNP Paribas Fortis SA. En y souscrivant, vous prêtez de l'argent à l'émetteur qui s'engage à vous verser annuellement un coupon et à vous rembourser le capital à 100% de la valeur nominale (soit 2.000 NZD par coupure), à l'échéance. En cas de faillite ou risque de faillite de l'émetteur et/ou du garant, vous risquez cependant de ne pas récupérer les sommes auxquelles vous avez droit et de ne pas retrouver le montant nominal, à l'échéance.
- ✓ Émission en dollar néo-zélandais (NZD), ce qui implique un risque de change lors de la conversion des montants en NZD vers l'EUR.
- ✓ Durée de 4 ans.
- ✓ Coupon annuel de 3,30% (brut en NZD).
- ✓ Sur la base du prix d'émission de 101,625% (soit 2.032,50 NZD par coupure) et en considérant un remboursement à 100% (en NZD) à l'échéance, le rendement actuariel brut est de 2,864%, soit un rendement actuariel net* de 1,982% après déduction du précompte mobilier de 27%.

Le dollar néo-zélandais (NZD)

Ces dernières années, la Nouvelle-Zélande s'est profilée comme l'un des principaux fournisseurs de matières premières de la Chine. Mais à la différence de l'Australie, elle exporte principalement des "soft commodities" (viande, produits laitiers, fruits, laine...). Elle joue ainsi la carte de l'avènement de la classe moyenne chinoise, dont les habitudes de consommation ne cessent de se développer.

En toute logique, l'économie néo-zélandaise a donc souffert des hoquets de la croissance chinoise et de la chute des prix des matières premières. Après avoir relevé à quatre reprises son principal taux directeur en 2014, la banque centrale s'est ensuite vue contrainte de l'abaisser cinq fois, pour le ramener à 2,25%.

Le dollar néo-zélandais a donc connu une année extrêmement volatile. À plus long terme, il devrait néanmoins rester soutenu par la force de ses exportations et leur nature, la solidité de ses fondamentaux économiques et des taux d'intérêt toujours relativement intéressants malgré les assouplissements monétaires successifs. Cette obligation en NZD a donc pour objectif d'offrir une **opportunité de réinvestissement ou de diversification** au sein d'un portefeuille obligataire, à condition de tenir compte d'une volatilité potentiellement élevée. (Source: BNP Paribas Fortis)

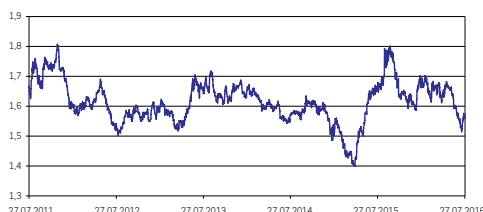
Au 27 juillet 2016, 1 EUR valait 1,5620 NZD.

Pour acquérir une coupure de 2.000 NZD à ce cours, vous devriez payer 1.280,41 EUR (hors frais).

Si à l'échéance, le dollar néo-zélandais s'est affaibli de 10% contre l'euro, à 1,7355 NZD pour 1 EUR, vous ne recevrez plus que 1.152,40 EUR pour votre coupure de 2.000 NZD. La valeur de votre capital aura donc baissé de 10%.

À l'inverse, si le dollar néo-zélandais s'est apprécié de 10% contre l'euro, à 1,4200 NZD pour 1 EUR, vous recevrez 1.408,45 EUR pour votre coupure de 2.000 NZD. Vous aurez ainsi réalisé une plus-value de 10% sur la devise.

Évolution de l'euro vis-à-vis du dollar néo-zélandais sur les 5 dernières années



Source: Bloomberg (données arrêtées au 27.07.2016)
Aucune garantie ne peut être donnée quant à l'évolution future du dollar néo-zélandais.

* Rendement ne tenant pas compte d'autres frais éventuels comme ceux liés à la conservation des titres en compte-titres et/ou de tout autre régime fiscal éventuellement applicable.



Prospectus

Le **Prospectus** est constitué:

- du **Prospectus de base** du programme "Euro Medium Term Note Programme" (EMTN) daté du 13 juin 2016, rédigé en anglais et approuvé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF) au Luxembourg,
- du **résumé spécifique à l'émission**, rédigé en français, et
- des **Final Terms** datées du 29 juillet 2016.

Ces documents ainsi qu'un résumé en français du Prospectus de base sont disponibles gratuitement sur www.bnpparibasfortis.be/emissions.

L'investisseur potentiel est invité à prendre connaissance du Prospectus avant toute décision d'investissement.

Information complémentaire de droit belge

L'émetteur pourrait être tenu de respecter le code de droit économique belge, en particulier les dispositions relatives aux clauses abusives, dans l'application des clauses du prospectus de base et des conditions définitives relatives à l'émission de ce produit distribué en Belgique, pour autant que ces dispositions soient applicables à l'émetteur.



Principaux risques de cette émission

Cette obligation est soumise à différents risques et notamment aux risques de change, de crédit et de marché, comme le risque de volatilité, de taux et de liquidité.

- **Risque de change:** cette obligation est émise en dollar néo-zélandais. Ceci implique qu'à l'échéance, les investisseurs pourraient recevoir un montant en NZD qui, converti en EUR, pourrait être inférieur au montant en EUR initialement investi. Le risque de change joue également au niveau des coupons au moment de leur conversion en EUR. Il est même accru pour les investisseurs ne disposant pas d'un compte libellé en NZD et pour lesquels le paiement des coupons et le remboursement du capital sont donc automatiquement convertis en EUR.
- **Risque de crédit:** en cas de faillite ou risque de faillite de l'émetteur et/ou du garant, l'investisseur supporte le risque de ne pas retrouver son capital investi, à l'échéance. Si, dans le cadre des dispositions en matière de redressement et de résolution des établissements de crédit et des entreprises d'investissement, l'autorité de résolution venait à établir la défaillance avérée ou prévisible de l'émetteur et/ou du garant, elle pourrait décider de prendre des mesures impactant la valeur des Notes (bail-in); dans ce cadre, l'investisseur supporte le risque de perdre tout ou partie du montant investi et des intérêts, et peut se voir imposer une conversion en actions de capital du montant des créances qu'il possède sur l'établissement financier.
- **Risque de liquidité:** cette obligation est cotée sur un marché réglementé. La cotation ne garantit cependant pas le développement d'un marché actif permettant sa négociation. BNP Paribas Fortis en assurera la liquidité en se portant acquéreur ou le cas échéant vendeur, sauf circonstances exceptionnelles. L'investisseur qui voudrait revendre ses titres avant l'échéance ou acheter ces titres une fois la période de souscription terminée devra les vendre/acheter au prix déterminé par BNP Paribas Fortis en fonction des paramètres de marché du moment (voir ci-dessous) qui pourraient amener à un prix inférieur à la valeur nominale par coupure (2.000 NZD). Ce prix sera fixé avec une fourchette achat/vente de maximum 1% dans des conditions normales de marché (hors frais de courtage et taxe sur opérations de bourse; voir rubriques "Frais" et "Fiscalité", en page 3).
- **Risque de fluctuation du prix du titre (risque de marché):** le droit au remboursement à 100% de la valeur nominale (en NZD) ne vaut qu'à l'échéance. Dans l'intervalle, le prix de cette obligation en devise étrangère fluctuera en fonction de paramètres tels que la santé financière de l'émetteur et du garant, l'évolution générale des taux d'intérêt et la volatilité des marchés. Si, après l'émission de cette obligation, les taux d'intérêt du marché augmentent, le prix de l'obligation diminuera et inversement augmentera si les taux de marché diminuent, toutes choses étant égales par ailleurs.

Plaintes

Toute plainte à propos de nos produits et/ou services d'investissement est à adresser

- à BNP Paribas Fortis SA – Service **Gestion des plaintes** (1QA8D) – Montagne du Parc 3, 1000 Bruxelles;
- au Service de Médiation pour le Consommateur (**Ombudsfin**) via www.ombudsfin.be/fr/particuliers/introduire-une-plainte

Principales caractéristiques de cette émission



Description

Émetteur: BNP Paribas Fortis Funding, filiale luxembourgeoise de BNP Paribas Fortis SA.

Garant: BNP Paribas Fortis SA.

Rating du garant: A2 (*stable outlook*) chez Moody's, A (*stable outlook*) chez Standard & Poor's et A+ (*stable outlook*) chez Fitch. Un rating est donné à titre purement indicatif et ne constitue pas une recommandation d'acheter, de vendre ou de conserver les titres de l'émetteur. Il peut être suspendu, modifié ou retiré à tout moment par l'agence de notation.

Titres

- Valeur nominale: 2.000 NZD.
- Montant de l'émission: minimum 1 million NZD et maximum 150 millions NZD. Les critères qui seront utilisés par l'émetteur pour déterminer le montant final de l'émission sont repris dans la Partie B des Final Terms.
- Code ISIN: XS1439833077 - Série 894.
- Titres au porteur non subordonnés, représentés par un titre collectif, régis par le droit anglais.
- Cotation: cette obligation sera cotée sur la Bourse de Luxembourg (voir "Risque de liquidité" en page 2).



Durée

Date d'émission et de paiement: 14 septembre 2016.

Prix d'émission: 101,625% de la valeur nominale (soit 2.032,50 NZD par coupure).

Echéance: 14 septembre 2020, ce qui correspond à une durée de 4 ans.

Prix de remboursement: droit au remboursement à 100% de la valeur nominale (soit 2.000 NZD par coupure), à l'échéance, sauf en cas de faillite ou risque de faillite de l'émetteur et/ou du garant.



Rendement

- L'investisseur aura droit chaque année à un coupon de 3,30% (brut en NZD).
- Les intérêts sont payables annuellement à terme échu, le 14 septembre et pour la première fois le 14 septembre 2017.
- Sur la base du prix d'émission de 101,625% et en considérant un remboursement à 100% (en NZD) à l'échéance, le rendement actuariel brut en NZD est de 2,864%, soit un rendement net fiscal de 1,982%, après application du précompte mobilier de 27%. Ce rendement net fiscal ne tient pas compte d'autres frais éventuels comme ceux liés à la conservation des titres en compte-titres et/ou de tout autre régime fiscal éventuellement applicable.



Frais

Commission de placement unique de 1,625%, supportée par l'investisseur particulier et comprise dans le prix d'émission de 101,625%

À la date d'émission, l'émetteur rétrocédera cette commission à BNP Paribas Fortis en sa qualité de distributeur. L'investisseur potentiel est invité à consulter les Final Terms pour plus d'informations sur cette commission.

Frais

Service financier: gratuit auprès de BNP Paribas Fortis en Belgique.

Conservation en compte-titres: gratuite en Compte-titres BNP Paribas Fortis.

Frais de courtage: pour une information détaillée sur les frais relatifs à la vente et au rachat des titres après la période de souscription, veuillez vous référer à la brochure "Tarification des principales opérations sur titres" disponible gratuitement en agence ou sur www.bnpparibasfortis.be/epargneretplacer > Infos utiles > Frais et taxes.



Fiscalité

Régime fiscal applicable aux investisseurs privés en Belgique

Selon la législation fiscale actuellement en vigueur, les revenus de titres de créances encaissés auprès d'un intermédiaire financier établi en Belgique sont soumis à la retenue du précompte mobilier (PM) de 27%.

Le traitement fiscal dépend de la situation individuelle de chaque investisseur et est susceptible d'être modifié ultérieurement. Les autres catégories d'investisseurs sont invitées à se renseigner quant au régime fiscal qui leur est applicable.

Taxe sur opérations de bourse (TOB)

- Pas de TOB sur le marché primaire (c'est-à-dire lors de la période de souscription).
- En cas d'achat ou de vente sur le marché secondaire: TOB de 0,09% (maximum 650 EUR par opération).



Documentation

La documentation relative à cette obligation est décrite en page 2.

L'investisseur qui aura déposé ses titres en Compte-titres BNP Paribas Fortis pourra suivre l'évolution de leur valeur au jour le jour via PC banking. BNP Paribas Fortis communiquera aux investisseurs toute modification importante au sujet du profil de risque et/ou de la valeur de la BP2F NZD 3,30% Fixed Rate 2020 sur le site www.bnpparibasfortis.be/emissions



Comment souscrire?

Le présent document est rédigé dans le cadre d'une **offre publique en Belgique**. Les restrictions de vente sont reprises dans le Prospectus.

La période de souscription court du 30 juillet à 9h au 31 août 2016 à 16h.

Une clôture anticipée est toutefois possible dans certaines circonstances telles que décrites dans le Prospectus.

Pour en savoir plus ou pour souscrire:



dans toute **agence BNP Paribas Fortis**



auprès de **Easy banking centre au n° 02 433 41 31**



via **PC banking** sur le site www.bnpparibasfortis.be/emissions

Ce document est une communication à caractère promotionnel, produite et distribuée par BNP Paribas Fortis SA. Il ne constitue ni du conseil en investissements ni de la recherche en investissements. Il n'a dès lors pas été élaboré conformément aux dispositions relatives à la promotion de l'indépendance de la recherche en investissements et n'est pas soumis aux règles prohibant l'exécution de transactions avant la diffusion de la recherche en investissements.